

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le diplôme BP REA forme des responsables d'entreprises sachant maîtriser les techniques de productions animales et végétales ainsi que les procédés de transformation et de commercialisation, ceci en fonction d'orientations choisies.

Il forme également à l'utilisation des agroéquipements, des outils d'aide à la décision, et à la maîtrise des technologies de l'information et de la communication.

Le sens aigu de l'observation, la vision globale du fonctionnement des agrosystèmes, l'anticipation et l'adaptation, la prise de décision et l'innovation, le développement et l'insertion de l'entreprise dans le tissu économique local font également partie des capacités visées par cette formation.



CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir moins de 30 ans à la signature du contrat.
- Être titulaire d'un CAP ou avoir un niveau BEP ou avoir suivi une classe de seconde ou justifier d'une année d'activité à temps plein dans une ETA ou CUMA.
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur.

DUREE DE LA FORMATION

La durée du contrat d'apprentissage est en général de 2 ans. Elle peut être portée à trois ans ou réduite à un an en fonction du niveau initial de l'apprenti-e.

Par année les apprenti-e-s suivent :

- 13 semaines de cours au CFA (455 heures) définies par un calendrier annuel
- 34 semaines de formation pratique en entreprise.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Les séquences pédagogiques au CFA sont construites à partir de temps de face à face et de temps d'individualisation, de visites en entreprises, de travaux pratiques, de voyages d'études. Une place importante est accordée à la pédagogie de l'alternance : utilisation de fiches-navettes entre le CFA et l'entreprise, annonce des thèmes abordés dans les prochaines semaines de présence au CFA, annonce des épreuves à venir, comptes rendus du travail effectué au CFA, insertion dans le livret d'apprentissage de fiches d'activités...

Diplôme de niveau IV

Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole

Enfin, en fonction des formations antérieures des apprenti-e-s, des contrats personnalisés sont proposés.

CONTENU DE LA FORMATION

La formation vise 7 grandes capacités :

- **Se situer en tant que professionnel**
C'est-à-dire développer une culture professionnelle en lien avec le vivant et se positionner dans les différents types d'agriculture.
- **Piloter un système de production :**
Réguler l'activité au regard de la stratégie, des opportunités, des événements et gérer le travail.
- **Conduire le processus de production dans l'agrosystème :**
Combiner les différentes activités liées aux productions et mettre en œuvre les opérations liées à la conduite des productions.
- **Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative :**
Porter un diagnostic sur les résultats et réaliser des choix en matière fiscale et juridique.
- **Valoriser les produits ou services de l'entreprise :**
Commercialiser un produit ou un service et négocier un contrat.
- **Les deux dernières capacités sont liées à l'insertion professionnelle**



Diplôme de niveau IV

**Brevet Professionnel
Responsable d'Entreprise Agricole**

CONTACTS

Tel:

02.99.45.14.59

e-mail :

cfa.st-aubin@educagri.fr

Site Web :

www.cfasaubinducormier.fr

Facebook :

CFA-Saint-Aubin-du-Cormier

Adresse

« La lande de la rencontre »

B.P. 12

35140 Saint Aubin du Cormier

EVALUATION

Le diplôme est attribué à l'issue de deux années de formation après validation des 7 capacités

- 100% en contrôle continu
- Possibilité de passer les capacités manquantes pendant 5 ans.

A noter que la formation valide le certiphyto « décideur et opérateur en travaux et services ».

DEBOUCHES

Insertion professionnelle de salarié-e-s hautement qualifié-e-s dans des entreprises agricoles ;

- Responsables d'entreprise agricole.

DEMARCHES A SUIVRE

- 1) Remplir un dossier de pré inscription
- 2) Valider le projet de formation lors d'un entretien avec le Responsable de la formation
- 3) Rechercher une entreprise et signer un contrat d'apprentissage
- 4) Constituer un dossier d'admission au CFA

FRAIS, SALAIRES & AIDES

La formation est gratuite pour l'apprenti. Il est rémunéré par sa structure d'apprentissage et son salaire est déterminé en pourcentage du SMIC. Ce pourcentage tient compte de son âge et de son année de formation.

L'apprenti perçoit par ailleurs des aides financées par la Région Bretagne : une aide au transport, à l'hébergement et à la restauration (Argoat), une aide au premier équipement ainsi que des tarifs préférentiels pour les déplacements en TER.



TAUX DE REMUNERATION

Le salaire de l'apprenti-e est déterminé en % du SMIC* (privé)

	16 / 17 ans	18 / 20 ans	21 ans et +
1 ^{ère} année	25 % du SMIC	41 % du SMIC	53 % du SMIC
2 ^{ème} année	37 % du SMIC	49 % du SMIC	61 % du SMIC
3 ^{ème} année	53 % du SMIC	65 % du SMIC	78 % du SMIC

(*) Ou minimum conventionnel, s'il est plus favorable. Secteur public majoration de 10 points (10% du smic)